

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons 3^{ème} catégorie

Monsieur le Maire,

Je soussigné....., ai l'honneur de solliciter, conformément à la réglementation en vigueur, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire 3^{ème} Catégorie à "La Chênaie" Notre-Dame-de-Boisset le deh àh, à l'occasion de

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le
Signature,

COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-BOISSET

Mairie 16 rue Léon Marcel

Tél. : 04 77 62 03 31

notre.dame.de.boisset@wanadoo.fr

ARRÊTÉ

Le Maire de la Commune de NOTRE-DAME-DE-BOISSET,

Vu, les articles L2212.1, L2212.2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L 335.4 du Code de la Santé Publique, modifié par l'article 18 de la loi de finances pour 2001,

Vu l'ordonnance 2015-1682 du 17 décembre 2015,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, articles R 123.1 à R 123.55, relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n° DS-2025-575 du 07 avril 2025 relatif à l'heure d'ouverture et de fermeture dans les débits de boissons permanents ou temporaires,

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE

Article unique : est autorisé(e), à titre dérogatoire, à ouvrir un débit de boissons temporaire de troisième catégorie à "La Chênaie" Notre-Dame-de-Boisset le deh àh, à l'occasion de ; à charge pour lui (elle) de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

À Notre-Dame-de-Boisset, le

Le Maire,
David DOZANCE